

## COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

1<sup>ER</sup> MARS 2018

Suite à ses agissements à l'occasion d'une régates de club organisée par le Yacht Club de Morlaix le 19 et 20 août 2017, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Ollivier BORDEAU.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 1<sup>er</sup> Mars 2018 a décidé :

1°) Le déclassement de la caravelle barrée par Monsieur Ollivier BORDEAU de la régates de club organisée par le Yacht Club de Morlaix le 19 et 20 août 2017 ;

2°) L'interdiction pour Monsieur Ollivier BORDEAU de participer à une compétition inscrite au calendrier fédéral jusqu'au 21 mai 2018.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL